

« La commission mixte paritaire interbranche agricole de Vendée (qui regroupe les représentants des employeurs et des salariés) a décidé de labelliser Mutualia Grand Ouest en tant que gestionnaire de la prévoyance de vos salariés à compter du 1er janvier 2018.

CE GUIDE A POUR OBJECTIF DE FACILITER VOTRE ADHÉSION À MUTUALIA

Votre dossier d'adhésion

- le bulletin d'adhésion et les conditions particulières
- les conditions générales
- la notice d'information destinée au personnel récapitulant les garanties du régime de prévoyance (il est rappelé que la preuve de la remise de la notice d'information incombe à l'employeur)
- un modèle de récépissé de remise de la notice d'information
- une demande de maintien des garanties en cas de départ de l'entreprise

Vos documents accessibles en ligne

Retrouvez vos documents sur la page Internet

https://www.mutualia.fr/ entreprise/agri85-prevoyance

Pour valider votre adhésion :

Complétez, datez, signez (en apposant le cachet de l'entreprise) et retournez le bulletin d'adhésion et les conditions particulières paraphées



sous format dématérialisé à l'adresse suivante :

mgo-relationclient@mutualia.fr

OII



par voie postale à l'adresse suivante :

Mutualia Grand Ouest Service Relation Client 6 rue Anita Conti CS 82320 56008 VANNES CEDEX

Pour affilier vos salariés :

salariés déjà présents dans vos effectifs au 31 décembre 2017



aucune démarche à effectuer

salariés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2018



affiliation automatique au régime de prévoyance dans le cadre de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE)



Votre conseiller reste bien évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans cette démarche.

Xavier Moreau • Conseiller Entreprises • Mutualia Grand Ouest 33 boulevard Réaumur 85933 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9 02.51.36.61.36

